

SSIAP 1 AGENT DE SECURITE

AGENT DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

Durée 72 h

Prérequis

- Aptitude médicale
- Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante
- PSC1 ou SST de moins de deux ans

Contenu **LE FEU ET SES CONSEQUENCES (6 h)**

pédagogique

- Éclosion et développement du feu
- Conduite à tenir face à un local enfumé sans mise en danger pour l'intervenant
- Réaction et résistance au feu

SECURITE INCENDIE (21 h)

- Classement des établissements
- Principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Evacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité
- Les moyens de secours

INSTALLATIONS TECHNIQUES (9 h)

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique

- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

RÔLE ET MISSIONS DES AGENTS (18 h)

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

CONCRETISATION DES ACQUIS (17 h)

- Visites applicatives
- Mise en situation d'intervention
- Identification des installations de sécurité
- Exercice de sortie d'un local enfumé sans appareil de protection
- Exercice de classement d'établissement et de recherche d'information dans le règlement de sécurité
- Réarmement d'un volet, clapet ou exutoire
- Changement d'une source lumineuse défectueuse d'un B.A.E.S
- Rédaction sur la main courante
- Exercice interactif de réception des appels
- Rondes avec résolution d'anomalies diverses
- Exercice d'extinction sur feux réels

Conditions d'évaluation

EVALUATION

- Epreuve écrite QCM de 30 questions (30 min)
- Epreuve pratique Ronde avec anomalies et sinistre (20 min)

JURY D'EXAMEN

- Représentant du Président Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Chef d'un service de sécurité incendie en fonction hiérarchique dans un ERP

CERTIFICATION

Acquise si le candidat obtient la note de 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique.

SSIAP 2 CHEF D'EQUIPE

CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

Durée 80 h

Prérequis

- Etre titulaire du SSIAP 1
- Avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant au moins 1 607 h au cours des 24 derniers mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail
- PSE ou SST de moins de 2 ans
- Aptitude médicale

**Contenu
pédagogique**

RÔLE ET MISSIONS DU CHEF D'EQUIPE (40 h)

- Gestion de l'équipe de sécurité
- Information de la hiérarchie
- Application des consignes de sécurité
- Gérer les incidents techniques
- Délivrance du permis de feu
- Management de l'équipe de sécurité
- Organiser une séance de formation
- Gestion des conflits
- Évaluation de l'équipe

MANIPULATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (10 h)

- Système de détection incendie
- Système de mise en sécurité incendie
- Installations fixes d'extinction automatique

HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE (4 h)

- Règlements Code du Travail

CHEF DU POSTE CENTRAL DE SECURITE EN SITUATION DE CRISE (16 h)

- Gestion du poste central de sécurité
- Conseils techniques aux services de secours

Conditions

EVALUATION

d'évaluation

- Epreuve écrite QCM de 30 questions (30 min)
- Epreuve orale Animation d'une séquence pédagogique (15 min)
- Epreuve pratique Exercice de gestion du PC en situation de crise (20 min)

JURY D'EXAMEN

- Représentant du Président Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Chef d'un service de sécurité incendie en fonction hiérarchique dans un ERP

CERTIFICATION

Acquise si le candidat obtient la note de 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue des épreuves pratiques.

SSIAP 3 CHEF DE SERVICE

CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

Durée 216 h

Prérequis

- Titulaire du SSIAP 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction ou d'un diplôme de niveau 4 minimum
- PSE ou SST de moins de 2 ans
- Aptitude médicale

Contenu pédagogique **LE FEU ET SES CONSEQUENCES (12 h)**

- Les principes d'éclosion et de développement du feu
- Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu

LA SECURITE INCENDIE ET LES BÂTIMENTS (60 h)

- Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment
- Se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation
- Connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction

LA REGLEMENTATION INCENDIE (70 h)

- Expliquer l'ordonnancement de la réglementation
- Classer un bâtiment en fonction de la réglementation
- Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments
- La réglementation accessibilité

LA GESTION DES RISQUES (22 h)

- Analyser des risques
- Réaliser des travaux de sécurité
- Documents administratifs

CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT (6 h)

- Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport
- Actualiser ses connaissances des textes applicables

CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE (12 h)

- La composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations avec elles
- Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité

LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE (26 h)

- Les principes de gestion du personnel et des moyens
- Assurer une autorité dynamique
- Le code du travail applicable aux salariés
- Le code pénal et le code civil

LE BUDGET DU SERVICE DE SECURITE (8 h)

- La réalisation des budgets
- La fonction achat
- Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

Conditions d'évaluation

EVALUATION

- Epreuve écrite 1 QCM de 40 questions (1 h)
- Epreuve écrite 2 Réalisation d'une notice technique (2 h)
- Epreuve orale Interrogation sur la pratique quotidienne de chef de service sécurité (15 min)

JURY D'EXAMEN

- Président Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- 2 chefs d'un service de sécurité incendie en fonction

CERTIFICATION

Acquise si le candidat obtient la note moyenne de 12/20 aux épreuves écrites et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve orale.